



## **COMMUNE ET BOURGEOISIE**

### **D'ICOGNE**

#### **DIRECTIVES CONCERNANT L'UTILISATION DE LA PLACE DE PIQUE-NIQUE DE LA SCIE BRÛLÉE D'ICOGNE**

La place de pique-nique de la Scie Brûlée d'Icogne est exploitée par la Commune d'Icogne.

Elle comprend :

- Un couvert avec 2 grills, bancs et tables pour 50 personnes
- 1 place de grillade avec bancs et tables pour 15 personnes
- 1 WC
- 2 fontaines d'eau potable

#### **RÉSERVATIONS**

Les réservations sont reçues par la Commune d'Icogne, tél. 027/483.23.81

## TARIFS

- Non domiciliés : Fr. 100,--
- Domiciliés : Fr. 70,--
- Bourgeois : Fr. 50,--

Les locations se paient lors de la remise de la clé des WC.

En cas d'annulation, la location sera facturée.

## NETTOYAGE

Le couvert, la place de pique-nique et les WC sont remis propres et en ordre.

Ils sont rendus dans le même état.

Le nettoyage est assuré par les utilisateurs qui veilleront :

*A nettoyer:*

- les tables et les bancs
- à nettoyer
- les grills
- le sol
- les WC

*A enlever:*

- tous les restes de nourriture et de boisson
- les ordures ménagères
- les bouteilles
- les emballages

*A transporter:*

- les matériaux à éliminer vers le plus proche container

Les cendres seront mises en tas au milieu des grills et laissées sur place.

Il est interdit de faire du feu en dehors des foyers.

Le contrôle sera effectué par la concierge de la Commune d'Icogne. Sur la base de son rapport, les locataires sont avisés qu'un montant de Fr. 100,-- à Fr. 200,-- sera facturé pour la remise en état et le nettoyage éventuel de la place. Les dégâts aux installations seront également facturés.

### **RESPONSABILITÉ**

La place de la Scie Brûlée d'Icogne est réservée aux pique-niques, aux loisirs et à la détente. Toute activité illicite ou dangereuse y est interdite.

La place de la Scie Brûlée d'Icogne est placée sous la responsabilité des utilisateurs. La Commune et la Bourgeoisie d'Icogne déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

Afin de préserver la tranquillité des chalets sis à proximité, la place devra être nettoyée et libérée pour 22h00 au plus tard.

### **VÉHICULES**

Les véhicules n'entrent pas sur la place. En outre, les automobilistes veilleront à ce que les véhicules stationnés à proximité de la place ne gênent pas la circulation.

### **CLÉ DES WC**

Le locataire prendra possession de la clé des WC, au bureau communal d'Icogne, au plus tôt le jour précédent la location, pendant les heures d'ouverture, du lundi au vendredi de 14h00 à 16h30.

La clé sera déposée dans la boîte aux lettres de la commune ou rendue au bureau communal, le jour suivant la location au plus tard.

La perte de la clé sera facturée Fr. 50,--.

Je soussigné(e) :

Nom .....Prénom .....

Loue la place de la Scie Brûlée d'Icogne le ....., prends connaissance et accepte les conditions ci-dessus.

Signature :.....